

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Présents :** 14

**Votants:**  
14

**Séance du 06 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 29 août 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur PAGLIARI Armand

**Sont présents:** PAGLIARI Armand, TE DUNNE Christophe, GUERIN Sylvine, MAGNETTE Jean Marc, BECK Jean Marie, ANTOINE Michel, BUVET Robert, LEDERLE Myriam, BOULET Julie, EHLINGER Céline, MOUMNI-TRAUSCH Audrey, TOURET Bernard, LAFFAILLE Jocelyne, PUGET Céline

**Représentés:**

**Excuses:** FORIN Jérôme

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** TE DUNNE Christophe

---

## **1- Enregistrement de la démission d'un conseiller municipal-adjoint- 20230906DCM01**

M le Maire informe le conseil municipal que Mme MAGNETTE Jennifer a présenté en date du 4 juillet, reçu en mairie le 04 juillet par mail sa démission en tant que conseillère municipale et adjointe. Monsieur le Préfet de la Meuse a été informé de cette démission en application de l'article L212-4 du CGCT en date effective du 25 juillet 2023.

Le Conseil municipal enregistre sa démission.

## **2- Installation d'un nouveau conseiller municipal et au sein des commissions municipales- 20230906DCM02**

Aux termes de l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral " le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit".

Conformément à ces dispositions , **Mme PUGET Céline** est donc appelée à remplacer Mme MAGNETTE Jennifer au sein du Conseil Municipal, a été invitée par courrier à siéger au conseil en date du 29 août 2023 et a été convoquée au Conseil Municipal du mercredi 6 septembre 2023.

En conséquence et conformément à l'art L.270 du code électoral Madame PUGET Céline est installée dans ses fonctions de conseillère municipale, et est inscrite aux commissions municipales :

- Travaux développement économique urbanisme services techniques PLU

- Jeunesse et sports vie associative enseignement fêtes et animations
- Eau assainissement médiathèque environnement cadre de vie
- Forêt chemins communaux chasse gestion des jardins
- Développement culturel patrimoine fleurissement communication

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet de la Meuse sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal prend donc acte de l'installation de Madame PUGET Céline en qualité de conseillère municipale.

### **3- Suppression du 4ème poste d'adjoint- 20230906DCM03**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ; Vu le Code électoral, notamment son article L.270 ; Vu la délibération n° 20200524DCM03 du 24 mai 2020 portant création de quatres postes d'adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions aux élus et délégation permanente de signature aux maires-adjoints ;

Vu la lettre de démission de Madame MAGNETTE Jennifer enregistrée en mairie le 4 juillet 2023 ;

Vu l'acceptation de la démission de Madame MAGNETTE Jennifer par Monsieur le Préfet en date du 25 juillet 2023;

Considérant que Madame MAGNETTE Jennifer, quatrième adjointe au Maire, a reçu délégation de fonction dans le domaine : au développement culturel, au patrimoine, au fleurissement (concours des maisons fleuries et distribution de fleurs) et Communication.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal ;

**Les membres du Conseil en ayant délibéré décident à (1 abstention 12 pour) :**

- **De supprimer le poste de 4ème adjoint au Maire**
- **De fixer le nombre d'adjoints au Maire à 3 postes**
- **D'actualiser le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération**

#### **4- Subventions naissances- 20230906DCM04** (arrivée de Mme GUERIN)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention naissance de 50.00 € à l'occasion de la naissance de :

- SURET Shaïna, Cassy
- CUNY Lola

#### **5- Renouvellement de la "subvention de rentrée" de pagnotins aux associations sportives- 20230906DCM05**

M le Maire propose de réitérer la "subvention de rentrée" aux pagnotins comme en septembre de l'année 2022.

L'an passé, cette action avait permis d'aider les associations et d'inciter les pagnotins à s'inscrire aux associations sportives du village.

Il indique vouloir conserver le montant de 10€ à verser dès l'inscription d'un pagnotin résidant, dans un club sportif du village.

Les Associations délivreraient une liste des inscrits pagnotins et la Commune reverserait le montant directement aux associations.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette mesure d'aide pour l'année 2023/2024.

#### **6- Subvention ONAC- 20230906DCM06**

Monsieur le Maire informe qu'en délibération du 22/03/2023 le conseil a voté une subvention de 100 € pour les bleuets de France - ONAC. Celle-ci a été réglée auprès de l'ONAC qui ne pouvait l'encaisser sauf si la délibération précise que la subvention s'adresse à l'ONAC

Le Conseil Municipal décide d'octroyer la subvention à l'unanimité :

| SUBVENTIONS ASSOCIATIONS |        |         |      |
|--------------------------|--------|---------|------|
| NOM                      | 2023   |         |      |
|                          | DEPOSÉ | Demande | Voté |
| ONAC                     | x      | 100€    | 100€ |

## **7- Règlement des affouages 2023-2024 : Juré- 20230906DCM07**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BECK Jean - Marie, Conseiller délégué à la Forêt, qui précise à l'assemblée que la commune procède chaque année à des coupes et abattages de bois.

M BECK présente le règlement "JURÉ".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement des affouages 2023-2024.

## **8-Règlement des affouages 2023-2024 : Longor- 20230906DCM08**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BECK Jean - Marie, Conseiller délégué à la Forêt, qui précise à l'assemblée que la commune procède chaque année à des coupes et abattages de bois.

M BECK présente le règlement LONGOR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement des affouages 2023-2024.

## **9- Prix du stère Affouages 2023-2024- 20230906DCM09**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BECK Jean - Marie, Conseiller délégué à la Forêt, qui précise à l'assemblée que la commune procède chaque année à des coupes et abattages de bois.

Propose le prix du stère à 5 € le stère TTC, à partir d'un diamètre de 7 cm (les calibres en dessous ne seront pas pris en compte) pour 2023/2024.

Les garants sont : M BECK Jean-Marie, M BEGARD Serge, M LAMOTTE Dimitri.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et fixe à 5 € TTC le tarif du stère de bois de chauffage pour 2023/2024.

## **10- Destination des coupes- 20230906DCM10**

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

-Exploitation en régie de la totalité des arbres de futaie, des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage des parcelles n°47/49/51

Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

-Délivrance des parcelle 4/6/27

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

( M BECK Jean-Marie, M BEGARD Serge et M LAMOTTE Dimitri).

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

-le mode de partage par feu

-le délai d'abattage et débardage au 15/10/2024

### **11- Demande de subvention pour les travaux du Parking drainant au City Stade- 20230906DCM11**

## **Plan de financement en HT**

Création d'un stationnement drainant au city stade

Monsieur le maire présente un projet de construction création d'un stationnement drainant au city stade – aire de loisirs :

Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès de Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte l'opération et approuve le projet de financement ci-dessous. Il sollicite des subventions au titre des concours financiers du Département tel qu'il apparaît au plan de financement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

| Nature des dépenses par principaux postes | Montant en € HT                          | Ressources                          | Montant           | % du HT         |
|-------------------------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|-----------------|
| Travaux<br>(Éligible par le Département)  | <b>46 305.30€</b><br><b>(38 430.00€)</b> | Autofinancement ;<br>Commune.       | 40 518.00€        | <u>87.50 %</u>  |
|                                           |                                          | Total commune                       | 40 518.00€        |                 |
|                                           |                                          | <u>Aides publiques sollicitées.</u> |                   |                 |
|                                           |                                          | Département (2)                     | 5 787.30€         | <u>12.50%</u>   |
|                                           |                                          | <b>Total aides publiques</b>        | <b>5 787.30€</b>  |                 |
| Total<br>(Coût global de l'opération)     | <b>46 305.30€</b>                        | <b>Total des recettes</b>           | <b>46 305.30€</b> | <b>100,00 %</b> |

## 12- Questions et Informations diverses

- **Récompense** : La commune est inscrite aux Lauriers des collectivités pour la récupération des eaux de pluie à la salle des sports. M le Maire informe le conseil qu'elle est déjà retenue parmi les 3 premiers.
- **PSC1** : une nouvelle session de PSC1 sera organisée en cette rentrée. Elle est ouverte aux associations ou aux personnes qui ont besoin de ce diplôme.
- **Commission Jeunesse et Vie associative** : suite à la réunion du 13/09 avec les associations, une réunion de commission est organisée le 27/09 à 18h00 en mairie.
- **Lauréats du concours des maisons fleuries** : cérémonie le vendredi 29/09 à 19h00 en salle multiraciales. Les invitations ont été distribuées aux lauréats.
- **Remerciements** : des associations pour les subventions, de KARKIV (subvention), du collège de vacouleurs pour le prêt de la salle multiactivités au cours de l'année scolaire et pour l'octroi d'une subvention.

- **Chapelle de Massey** : La DETR a été attribuée pour un montant estimé de 104 166€ (37%).

Les travaux sont subventionnés à hauteur de 64% avec les différents partenaires (Etat - Région- Département, Fondation, Art Français).

- **Aire de Loisirs** : le projet d'y planter des arbres pour créer d el'ombre est en cours.

Fin de séance 20h15

|                        |  |                            |  |
|------------------------|--|----------------------------|--|
| <b>PAGLIARI Armand</b> |  | <b>TE DUNNE Christophe</b> |  |
|------------------------|--|----------------------------|--|